

dont la lèpre, suivant la comparaison des Ecritures, ou les maladies les plus hideuses peuvent à peine donner une idée.

Troisièmement, il la dépouille de tous ses mérites. Les mérites, nous l'avons dit, donnent droit au bonheur éternel. Eh bien ! un seul péché mortel nous les fait perdre tous.

Quatrièmement, enfin, Dieu a une sorte de cimetière pour les âmes mortes qu'il n'a pu ramener à la vie. Le mauvais riche, suivant la parole de Jésus, fut enseveli en enfer. L'enfer est comme le cimetière des âmes mortes : cimetière où les morts ne dorment pas, mais souffrent des supplices effroyables et qui ne finiront jamais.

2. Le péché véniel n'a point ces terribles conséquences : il ne fait point mourir l'âme ; il ne la dépouille pas de ses mérites ; il ne la rend pas digne de l'enfer. Mais les ravages qu'il exerce en elle sont encore épouvantables. Il affaiblit la vie de la grâce, diminue la beauté de l'âme, tend à tarir pour elle la source des grâces, la rend digne d'un châtement temporel qu'il faudra subir en ce monde ou en l'autre, enfin, la conduit peu à peu et parfois bien vite au péché mortel, comme la maladie conduit à la mort. C'est qu'entre les deux péchés la distance est parfois bien courte et facilement franchie. *« Celui qui néglige les petites choses, dit l'Esprit Saint, tombera peu à peu. Celui qui est infidèle dans les petites choses le sera aussi dans les grandes. »* (Éccli. XIX, 1 ; Luc, XVI, 10).

---

### Nominations ecclésiastiques

---

Rvd Philéas Lessard curé de Sainte-Angèle de Saint-Malo.

“ Etienne Brunet vicaire à Saint-François, Beauce.

“ J.-Alexis Poulin “ à Saint-Roch de Québec.

---

### Calice

---

Un calice qui a été redoré perd sa consécration et doit être de nouveau consacré. Les raisons qu'on apporterait pour soutenir le contraire ne tiennent pas devant la décision formelle de la S. C. R. à l'évêque de Liège en 1845. La solution qu'elle donne regarde aussi bien la patène que le calice. Il faut donc